

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 12

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 02 février 2023**

**Présents :** 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux février l'assemblée convoquée le 27 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Romain MANGENET (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 11

**Sont présents:** Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Jean-Luc VIGNERON, Jean-Baptiste GASS, Philippe GAUDIN, Gilbert IBARS, Jézabel ISSELE, Sophie MANGIN

**Représentés:** Virginie EVRARD par Jézabel ISSELE, Gilles MATHIEU par Romain MANGENET

**Excusé(s):** Marilyn GERVAIS

**Absent(s):** /

**Secrétaire de séance:** Philippe GAUDIN

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Philippe GAUDIN est désigné en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**DE 2023\_001 : Tracteur communal**

Le tracteur actuel fait l'objet de problèmes mécaniques sur la boîte de vitesse.

Au vu du montant des réparations nécessaires, de la vétustée (le tracteur a plus de 15 ans) de celui-ci et de la nécessité de disposer rapidement d'un véhicule en état de fonctionnement, le service technique propose d'acquérir un nouveau tracteur.

La commune a donc effectué une consultation (marché à procédure adaptée - MAPA) et réceptionné trois devis correspondant à la fois aux critères techniques et de disponibilité.

Le résultat de cette consultation est annexé à la présente délibération et fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la société BAEHREL AGRI annexé à la présente délibération, pour un montant de 99 000,00 € HT (118 800,00 € TTC) comprenant la reprise de l'ancien tracteur,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Nombre de votes POUR	11
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

#### ***DE 2023 002 : Subvention RASED***

Les membres du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D.) interviennent dans l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Ils interviennent également pour la prévention de ces situations. Ils apportent l'appui de leurs compétences aux enseignants pour les accompagner dans l'aide aux élèves.

Comme chaque commune de la Vallée de la Bruche, la commune de Saâles participe chaque année aux dépenses du RASED de Rothau, le montant de la participation étant déterminé par le nombre d'élèves et le nombre d'habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** le versement d'une subvention annuelle au RASED dont le montant sera déterminé (selon les modalités de calcul du RASED) chaque année.

Nombre de votes POUR	11
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

#### ***DE 2023 003 : Acquisition de deux parcelles - secteur Voyemont***

Madame Bernadette MURA propose de vendre à la commune les terrains suivants :  
section 16, parcelles n° 28 et 29 d'une superficie de 44,17 ares

Ces terrains sont entièrement boisés et seront soumis dès leur achat au régime forestier.

Les deux parcelles sont proposées à un tarif d'acquisition de 20 € l'are, soit un prix total de 880,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter les parcelles n° **28 et 29 section 16** pour un montant de **880,00 €**,
- **DECIDE** d'intégrer les 2 parcelles précitées au régime forestier,
- **CHARGE** le Maire de faire établir l'acte administratif s'y rapportant,
- **AUTORISE** l'adjoint au Maire à signer l'acte administratif au nom de la commune.

Nombre de votes POUR	11
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

La séance est clôturée à 21h00.